

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Sous-direction des ressources humaines
de la magistrature

Bureau du recrutement, de la formation
et des affaires générales – RHM4

Tél. : 01.44.77.61.75

Fax : 01.44.77.22.11

mél : rhm4.dsj-sdrhm@justice.gouv.fr

PARIS, LE 29 JUILLET 2013

CIRCULAIRE NOTE

Date d'application : immédiate

Madame la garde des sceaux, ministre de la justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation

Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(hexagone et outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel de Saint-Pierre et Miquelon
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes

POUR ATTRIBUTION

Note N° : SJ-13-213-RHM4/29.07.13
Référence de classement : Recrutement / Recrutement_concours / EXAMINATEURS/examineurs 2013 /note 2013 NOMINATION D'EXAMINATEURS SPECIALISES ADJOINTS.doc
Mots clés : concours complémentaires
Titre détaillé : nomination d'examineurs spécialisés adjoints
Texte(s) source(s) :
Texte(s) abrogé(s) :
Texte(s) modifiés(s) :
Publication : BO JO
INTERNET et
INTRANET temporaire jusqu'au 31 décembre 2013

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite



**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

Paris, le **29 JUIL. 2013**

**SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA MAGISTRATURE**

Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales
RH/M4

Madame la garde des sceaux, ministre de la justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(hexagone et outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel de Saint-Pierre et Miquelon
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes

**Objet : concours prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire.
Nomination d'examineurs spécialisés adjoints.**

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie d'un arrêté portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints aux jurys de concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire (session 2013).

Le directeur des services judiciaires,

Jean-François BEYNEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ

**Portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints
aux jurys des concours de recrutement de magistrats
du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire
prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée
portant loi organique relative au statut de la magistrature**

(SESSION 2013)

La garde des sceaux, ministre de la justice,

- VU l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;
- VU le décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 modifié relatif aux modalités du recrutement de magistrats prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 22 novembre 2001 modifié relatif aux concours de recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 07 mars 2013 portant ouverture au titre de l'année 2013 de concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2013 reportant la date limite de dépôt des candidatures à la session 2013 des concours de recrutement de magistrats du second et du premier grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 21 mai 2013 portant nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés en qualités d'examineurs spécialisés adjoints aux jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 susvisée :

Monsieur Joseph Ancel, président de chambre à la cour d'appel de Paris, à la retraite ;
Madame Brigitte Bonnin épouse Eminovic, première substitue à l'administration centrale du ministère de la justice ;
Monsieur Laurent Calbo, juge au tribunal de grande instance d'Agen ;
Monsieur Yannick Capdepon, maître de conférences à l'université Bordeaux IV ;
Madame Anne-Marie Carrau épouse Thibault, vice-présidente au tribunal d'instance de la Rochelle ;
Monsieur Philippe Darracq, vice-président au tribunal de grande instance de Dax ;
Monsieur Gérard Davergne, avocat général près la cour d'appel de Riom ;
Madame Sylviane Delzongle-Arzel, maître de conférences honoraire ;
Monsieur Sébastien Ellul, vice-procureur de la république près le tribunal de grande instance de Pau ;
Monsieur Gérald Faucou, vice-président placé auprès du premier président de la cour d'appel de Poitiers ;
Madame Marie-Aimée Gaspari épouse Aldebert, en détachement, chargée de mission auprès du procureur général près la cour des comptes ;
Monsieur Benoît Giraud, président du tribunal de grande instance de Dax ;
Madame Herry épouse Vernimont, vice-présidente au tribunal de grande instance de Charleville-Mezières ;
Madame Martine Klughertz, vice-présidente placée après du premier président de la cour d'appel de Metz ;
Monsieur Didier Krajieski, professeur d'université à Toulouse ;
Monsieur Michel Le Pogam, inspecteur des services judiciaires au ministère de la justice ;
Madame Florence Mathieu, vice-présidente au tribunal de grande instance de Reims ;
Monsieur Eric Mazaud, substitut du procureur général près la cour d'appel de Lyon ;
Monsieur Franck Ollier, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Agen ;
Monsieur Jean-François Sabard, président de chambre à la cour d'appel de Rennes ;
Monsieur Jean Sagot-Duvauroux, maître de conférences à l'université de Bordeaux IV ;
Monsieur Thierry Silhol, conseiller à la cour d'appel de Metz ;
Monsieur Bernard Thouvenot, premier vice-procureur honoraire ;

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait à Paris, le 29 JUIL. 2013

La garde des sceaux, ministre de la justice
par délégation, le directeur des services judiciaires

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JF BYNEL', written over a horizontal line.

Jean-François BYNEL